

Proceedings of the 16th International Congress of Linguists, ISBN 0 08 043 438X  
To cite this paper: 1997. Proceedings of the 16th International Congress of Linguists. Pergamon, Oxford.

## LES LANGUES AU CONSEIL DE L'EUROPE

**Copyright © 1997 Elsevier Science Ltd. All rights reserved.**

André ROUSSEAU  
 Président de l'ALES  
 Université Charles de Gaulle-Lille III

## LES LANGUES AU CONSEIL DE L'EUROPE

La toute récente Conférence inaugurale du Conseil Européen pour les langues à l'Université Charles de Gaulle-Lille III les 3 et 4 juillet derniers, coïncidant avec la Conférence d'évaluation du projet de Réseau thématique sur les langues du 5 juillet, nous permet de présenter les grandes lignes de ces projets universitaires européens, qui concernent au premier chef une politique des langues en Europe et qui conduisent unanimement à la solution d'un multilinguisme maîtrisé et raisonné.

### Un constat initial

La question de la politique des langues en Europe n'est pas vraiment nouvelle ; déjà un Albert Dauzat avait décrit dès 1940 la situation linguistique en Europe dans son ouvrage *L'Europe linguistique*. Mais elle prend actuellement une acuité accrue en raison de ce qu'il est désormais convenu d'appeler *la mondialisation de l'économie et des échanges*, qui fausse radicalement le jeu normal des langues dans le monde et notamment en Europe et au sein de la Communauté européenne, en imposant un anglo-américain des affaires et, dans son sillage, un espagnol issu de l'immigration et de la colonisation. Loin de nous pourtant l'idée de prôner une quelconque « langue pure » ; nous savons comme tout linguiste digne de ce nom que les langues ne fonctionnent jamais en vase clos et que les emprunts entre langues sont un phénomène naturel et une preuve de leur vitalité. D'ailleurs l'Europe du Vème siècle a vécu des bouleversements sans précédents, connus sous le nom de « grandes migrations » ou « grandes invasions ». Mais, malgré la période de relative stabilité actuelle, les dimensions prises par cette conquête économique insidieuse mettent en péril l'identité culturelle de l'Europe.

Lors des dernières années, plusieurs tentatives françaises ou francophones pour mettre en place une véritable politique des langues en Europe ont vu le jour. Parmi les plus marquantes, citons :

- . le GEPE de Claude Truchot à Strasbourg, puis à Besançon;
- . l'action de l'ALES avec une publication collective, *Les langues dans l'Europe de demain* (Paris, PSN, 1994), faisant suite au Symposium de Nancy (1990) ;
- . le Centre de recherche sur le plurilinguisme (Bruxelles) avec une publication de Normand Labrie : *La construction linguistique de la communauté européenne* (Paris, Champion, 1993) ;
- . la création récente par Claude Hagège et Jean-Marie Bressand d'un Comité européen pour le plurilinguisme.

Il faut surtout signaler une initiative européenne, émanant de la Commission européenne et placée sous la responsabilité directe d'Edith Cresson : le Conseil Européen pour les Langues (CEL) a demandé, dans le cadre du programme SOCRATES/ERASMUS, la création l'an dernier pour une durée de trois ans d'un Réseau Thématique dans le domaine des Langues, qui est en fait le prolongement d'un groupe créé à Stockholm en 1995 et qui se subdivise en dix groupes de travail :

- . Multilinguisme
- . Communication interculturelle

- . Nouvelles technologies et apprentissage des langues
- . Etudes de 3<sup>ème</sup> cycle
- . Langues non-communautaires
- . Formation des enseignants et éducation bilingue
- . Traduction et interprétation
- . Enseignement des langues aux étudiants des autres disciplines
- . Dictionnaires
- . Evaluation et tests de langue.

J'ai naturellement la faiblesse de penser que le premier groupe, celui sur le multilinguisme, est de loin le plus important, car il conditionne l'avenir de plusieurs centaines de millions d'Européens (l'Europe communautaire comptant pour sa part environ 375 millions de citoyens). Je ne parlerai ici que du groupe sur le multilinguisme, sur lequel précisément on m'a demandé de présenter un rapport. Les dix groupes de travail initiaux se sont dotés de Conseils scientifiques, à raison d'un représentant par état membre; j'ai l'honneur et surtout la grande responsabilité d'être le représentant pour la France au sein du groupe sur le multilinguisme.

## **L'attitude des institutions européennes face aux langues**

Le groupe de travail sur le multilinguisme et son conseil scientifique oeuvrent dans le sens général des recommandations de la Commission européenne. Si l'Union Européenne avait reconnu en 1958 quatre langues officielles (i.e. langues de travail) au sein des institutions communautaires, Edith Cresson, Commissaire européen pour la Science, la recherche et le développement, a fait adopter par la Commission en novembre 1995 un Livre blanc, dont le titre est programmatique : *Enseigner et apprendre - Vers la société cognitive*. Le plurilinguisme y est considéré comme un atout considérable pour l'emploi, une condition pour la mobilité à l'intérieur de l'Union Européenne et une composante essentielle de l'identité et de la citoyenneté européennes.

L'un des cinq objectifs principaux est la maîtrise de trois langues communautaires (deux langues étrangères en plus de sa langue première). A cet objectif prioritaire correspondent des mesures de soutien, telles que

- . un label de qualité « classe européenne » pour les établissements ayant le mieux développé l'enseignement des langues
- . la mise en réseau européen de ces établissements entre les différents états
- . un encouragement systématique à la mobilité des professeurs de langue « maternelle » vers d'autres pays communautaires.

Dans le Livre vert, élaboré en octobre 1996, le principe de l'apprentissage d'au moins deux langues communautaires est réaffirmé comme préalable à la mobilité des personnes, à côté de la préparation culturelle indispensable au cadre de vie et au milieu de travail du pays d'accueil.

La Communauté européenne se préoccupe également des langues régionales et minoritaires : résolution Arfè et projet de Charte des langues régionales et minoritaires, adopté en 1981 et complété en 1983 ; résolution Kuijpers de 1987, assortie d'un budget d'un million d'écus en 1988 ; réseau Mercator, qui a pour tâche de réunir une banque de données ; convention-cadre signée le 1<sup>er</sup> février 1995, à la suite du sommet de Vienne d'octobre 1993.

Comme on le voit, ces dates récentes témoignent d'une volonté politique en faveur d'une politique des langues, dont la conscience et la nécessité ne sont apparues réellement que lors des dernières années.

## **L'action du réseau thématique sur le multilinguisme**

Quelques grands principes directeurs conduisent les actions du groupe sur le multilinguisme et il n'est pas inutile de les rappeler :

- . la diversité des langues, parentes génétiquement pour la plupart d'entre elles, est une richesse culturelle qu'il faut sauvegarder, un patrimoine commun qui unit les pays d'Europe ;
- . l'ouverture de la Communauté, notamment vers les pays de l'Est, doit s'accompagner d'une ouverture vers les langues slaves ;
- . tout citoyen européen devra connaître, à des degrés divers (selon sa qualification, son type d'emploi, ses besoins de communication, etc.) deux langues communautaires différentes de la sienne ;
- . un rôle décisif revient aux Universités et aux universitaires pour la réflexion et la recherche typologiques, qui doivent être mises directement au service d'une formation continue, visant à former une nouvelle génération de formateurs en langues, utilisant toutes les ressources du terrain et les nouvelles technologies.

Le programme de ce Réseau thématique sur le multilinguisme est établi sur trois ans :

- 1) La première année, dont nous avons dressé le bilan début juillet, a été consacrée de manière générale à l'étude du multilinguisme et des langues les moins diffusées et les moins enseignées. Les rapports présentés sont de deux types :
  - . d'une part, des études de cas spécifiques portant sur l'examen des situations linguistiques dans des pays comme l'Espagne (Antonio Martinez Gonzalez, Univ. de Grenade), la Grèce (Pericles Daltas, Univ. D'Ioannina), les pays nordiques (Erling Wande, Univ. de )
  - . d'autre part, des exposés de fond sur la manière de concevoir et de réaliser l'objectif du multilinguisme dans les différents pays de la Communauté. Deux exposés ont alimenté la discussion : *Politiques linguistiques : à la recherche de modèles* de Rieks Smeets (Univ. de Leyde) et *Plurilinguisme et objectifs pédagogiques* de Georges Lüdi (Univ. de Bâle).

De ces différents exposés et discussions, se dégagent quelques idées fondamentales, pas toujours vraiment nouvelles, mais qui confirment des réactions souvent intuitives:

- . il faut développer le multilinguisme, en s'inspirant du modèle suisse ;
- . il est nécessaire de protéger les langues de moindre diffusion, les plus menacées à court terme ;
- . il s'agit de reconnaître la dimension culturelle des langues, qui ne sont pas uniquement des outils de communication - comme les considérait d'ailleurs la linguistique des années 60 ;
- . il faut développer et appliquer la notion de compétence partielle, qui est de nature à assurer l'efficacité réelle du multilinguisme.

- 2) L'année qui s'ouvre, la seconde pour le projet, sera consacrée à des enquêtes sur la situation de l'enseignement des langues dans les Universités des différents pays de la Communauté : quelles sont les Universités qui offrent de larges palettes de langues ?
- 3) Enfin, il est dès maintenant envisagé de faire de la notion de « compétence partielle et plurielle » le thème d'étude et de réflexion de la troisième année.

Mais il ne faut surtout pas perdre de vue que les enquêtes et les différents travaux du groupe se doivent de déboucher à très court terme sur des applications concrètes et qu'il y a urgence à prendre des décisions importantes, qui engageront l'avenir, comme l'a rappelé S. Vlaeminck, qui est membre de la Commission européenne.

Si le Réseau thématique sur le multilinguisme doit être en mesure de répondre dans l'immédiat le plus proche aux attentes des institutions européennes, il n'estime pas pour autant que sa mission s'achèvera au bout des trois ans et il est convenu de continuer l'action et le suivi sur le terrain. Pour bien marquer la pérennité de cette entreprise, qui n'entend pas jouer un rôle purement éphémère, un Conseil Européen des Langues s'est constitué dès 1996 et a tenu à Lille début juillet sa conférence inaugurale. Il s'agit d'une Association, à laquelle ne peuvent adhérer que les institutions (universités et associations) et qui a élu à Lille le Bureau suivant :

Président : Wolfgang MACKIEWICZ (Berlin)  
Vice-Président : Angela CHAMBERS (Limerick)  
Secrétaire : Rieks SMEETS (Leyde)  
Trésorier : Thomas FRASER (Lille III)

Pour diffuser rapidement les informations, le C.E.L. édite un Bulletin d'information, dont le siège social est à Berlin (Freie Universität, European Language Council, Habelschwerdter Allee 45, D - 14195 Berlin) et dispose également d'une adresse sur Internet (<http://userpage.fu-berlin.de/-elc>). Le Bulletin n° 2 est sorti en février dernier.

### **Pour conclure**

Je voudrais, en guise de conclusion, tirer les trois premières leçons que m'inspire le projet que je viens de vous présenter et surtout l'esprit qui anime ses promoteurs.

- 1) Les linguistes, qui ont pour principe intangible de respecter le fonctionnement des langues naturelles et leur évolution, se voient obligés d'intervenir, à la demande de la Commission européenne, dans l'urgence - parce que le « jeu » des langues est faussé, le développement et l'évolution naturelle des langues sont soumis à une volonté délibérée d'hégémonie et de puissance émanant de puissants intérêts économiques, financiers et culturels. Faire fi de sa langue, c'est être prêt à l'abandon de son identité et de sa culture, à l'asservissement politique et économique. L'histoire des langues nous offre bien des exemples de cette dégradation. Il est encore temps de réagir et de dire non aux marchands du temple.
- 2) Il faut que toutes les compétences et les volontés s'associent et coordonnent leurs efforts. L'Europe n'a que faire d'une guerre des langues ; la « pax linguistica » sera atteinte si l'on prend comme modèle l'exemple vivant de la Suisse.
- 3) Nous avons là une responsabilité considérable vis-à-vis des générations futures : il faut en mesurer toute l'importance.